

AVEC nous

pour augmenter notre rapport de force



INFO-NÉGO n° 6 • TABLE CENTRALE • 12 NOVEMBRE 2015

UNE OUVERTURE NETTEMENT INSUFFISANTE

La détermination et la très grande mobilisation des membres du Front commun, telles que constatées lors de la première séquence de grève à la fin du mois d'octobre, ont forcé le gouvernement libéral à bouger et à modifier ses offres. Toutefois, les offres présentées vendredi dernier sont nettement insuffisantes pour nous permettre d'en arriver à un règlement, voilà pourquoi nous poursuivons notre mobilisation et augmentons nos moyens de pression. Le Front commun étudie sérieusement la nouvelle proposition déposée par le Conseil du trésor afin de continuer les discussions et tenter d'en arriver à une entente satisfaisante et négociée dans les plus brefs délais.

Voici les points saillants de la nouvelle proposition du Conseil du trésor :

AUGMENTATIONS SALARIALES

Le Conseil du trésor remanie ses augmentations salariales : plutôt que d'offrir 0 - 0 - 1 - 1 - 1, il propose maintenant 0 - 1 - 1 - 1 - 0. Bien qu'il devance l'attribution de ses maigres augmentations, le cadre financier demeure le même : 3 % sur cinq ans, incluant deux années de gel salarial. Une proposition aussitôt dénoncée par le Front commun, puisqu'elle ne répond pas à notre volonté de stopper l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs du secteur public ni de mettre un terme au retard de leur rémunération globale par rapport aux autres salariés québécois.





2



3

1. Les porte-paroles du Front commun, Daniel Boyer, Louise Chabot et Jacques Létourneau
2. Manifestation du Front commun à Joliette, le 9 novembre dernier
3. Centre du Florès, Saint-Jérôme.
4. Manifestation au Centre hospitalier de Gatineau
5. Manifestation du Front commun à Rouyn-Noranda



4



5

RÉGIME DE RETRAITE

Le gouvernement retire sa demande d'allonger de cinq à huit ans la période de référence pour le calcul de la rente. Toutefois, il maintient sa volonté d'augmenter de 4 à 7,2% la pénalité actuarielle par année d'anticipation. Il demande encore de faire passer l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, mais de façon progressive: 61 ans le 1^{er} juillet 2017, 62 ans le 1^{er} juillet 2019. Au final, les demandes du Conseil du trésor auraient toujours le même effet: diminuer les rentes de plusieurs retraités de l'État, alors que le RREGOP, capitalisé à 98,4%, est en excellente santé financière.

RELATIVITÉS SALARIALES

Au cours de l'été, le Conseil du trésor nous a exprimé vouloir régler certaines incohérences dans les échelles salariales du secteur public. Le Front commun a accepté d'étudier le sujet en posant des conditions très claires:

- L'opération ne peut se faire à coût zéro
- Personne ne doit sortir perdant de l'opération: le rehaussement du salaire d'un titre d'emploi ne peut se faire aux dépens d'un autre
- Pour que la démarche soit porteuse, le gouvernement doit mettre de côté la perspective d'un gel salarial. Cet exercice ne dispose pas de nos demandes d'augmentations des paramètres salariaux

Il est à noter que la négociation sur les relativités salariales s'amorce en sous-comité pour les ouvriers et les fonctionnaires de la fonction publique et parapublique. Ils ne sont donc pas inclus dans cette proposition.

Dans sa nouvelle proposition, le gouvernement offre d'injecter une somme supplémentaire de 550 millions à la masse salariale de l'État, ce qui correspondrait à une augmentation globale de 2,3% de la masse salariale de l'État. Toutefois, il est important de préciser que c'est loin d'être tout le monde qui en bénéficierait, puisque l'intégration dans la nouvelle échelle se ferait « au salaire égal ou immédiatement supérieur ». Ainsi:

- Des milliers de personnes n'auraient aucun ajustement de salaire au cours de ce processus;
- Des milliers d'autres auraient des ajustements de l'ordre de 0,2 ou 0,5%;
- Environ 18 000 personnes verraient leur salaire diminuer dès le 1^{er} avril 2020
- Environ 15 000 autres personnes ne verraient pas leur salaire diminuer, mais n'obtiendraient jamais le maximum salarial escompté en début de carrière, puisque le sommet de leur échelle salariale aurait été revu à la baisse.

Il est également important de mentionner que pour plusieurs échelles salariales, le gouvernement propose d'augmenter le salaire au sommet de l'échelle, mais de diminuer les salaires des premiers échelons ou en cours de progression. Ainsi, le gouvernement voudrait financer en partie sa restructuration salariale sur le dos des jeunes et des futurs salariés de l'État. Ce n'est pas en diminuant le salaire d'entrée que nous pourrions attirer la main-d'œuvre dans nos services publics et mettre ainsi un terme aux problèmes de pénuries de main-d'œuvre que nous vivons dans nos réseaux.

Le Conseil du trésor ne respecte donc pas les conditions que nous avons posées en amorçant ces travaux. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas accepter sa proposition sur les relativités salariales.

AUTRES DISPOSITIONS

Sans en faire la liste exhaustive, mentionnons que le Conseil du trésor a retiré sa demande de mettre un terme à la prime de rétention de 8% pour les salariés de la région de Sept-Îles et de Port-Cartier. Toutefois, il désire instaurer un mécanisme et des indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de cette prime, et ce, au plus tard six mois avant la fin de la convention collective. Pour le gouvernement, la remise en question de la pertinence de cette prime n'est donc pas terminée. Enfin, mentionnons que le gouvernement propose maintenant une prime de 8% pour certains ouvriers spécialisés.

UNE ANALYSE SÉRIEUSE À FAIRE

Au moment d'écrire ces lignes, les responsables du Front commun étudient sérieusement les modalités de cette nouvelle proposition patronale. Des rencontres sont prévues tout au long de la semaine afin de définir les suites à y donner. Nous vous tiendrons bien sûr informés au cours des prochains jours.

Il importe de maintenir la pression sur ce gouvernement. La première séquence de grève, du 26 au 29 octobre dernier, a eu son effet: forcer le gouvernement à bouger. Voilà pourquoi nous devons conserver notre détermination et faire tout en notre pouvoir pour en arriver à une entente satisfaisante et négociée, et ce, dans les meilleurs délais.

Solidarité!